

## **AVIS PUBLIC**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 septembre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

### **1145 Rue Réjean**

#### **Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0052:**

La demande de dérogation mineure 2022-0052 vise à permettre la construction d'un garage détaché en marge avant, alors que la réglementation le proscrit, ainsi qu'à régulariser la position d'un garage attenante située à une distance de 0,81 mètre de la ligne latérale, alors que la réglementation exige un minimum de 1,5 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 23 août 2022.



Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière